

1867 (qui a souvent été modifié depuis lors). L'Acte établit la structure fédérale du Canada, son système de gouvernement parlementaire et la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Les modifications apportées à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sur bon nombre de questions très importantes, nécessitent encore l'approbation du Parlement britannique qui l'accorde automatiquement à la demande du Canada. Malgré des efforts répétés, les gouvernements fédéral et provinciaux recherchent encore la formule qui ramènerait tout le processus de modification au Canada.

### Gouverneurs-généraux

Le Gouverneur-général est le représentant de la Reine au Canada à titre de chef d'État. Bien que sa charge soit plutôt symbolique, il peut, à l'occasion, être appelé à remplir certaines fonctions essentielles. En cas de décès du Premier ministre ou de sa démission, le Gouverneur-général doit lui choisir un successeur parmi les députés du parti détenant la majorité à la Chambre en attendant que ce parti s'élise un nouveau chef; le représentant de la Reine pourrait d'autre part opposer son refus si un gouvernement défait aux urnes demandait la tenue de nouvelles élections avant que le nouveau Parlement ait pu se réunir. Depuis 1952, date de la nomination du très honorable Vincent Massey, tous les titulaires du poste ont été des Canadiens.

Les plus hauts honneurs au football canadien (la coupe Grey) et au hockey (la coupe Stanley) ont été offerts par le comte Grey et Lord Stanley aux sports amateurs respectifs de leur époque.